

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 3940 du 31 mars 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1401880S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 91514 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325290S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> mai 2014:

**Subercazes, Thierry** Nigend : 141 316 Numéro de livret de solde : 8 001 295

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mai 2014:

**Renaud, Benjamin** Nigend : 208 999 Numéro de livret de solde : 8 050 786

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2014:

**Becos, Alexis** Nigend : 227 501 Numéro de livret de solde : 8 075 821

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 mars 2014.

*Le colonel, commandant par suppléance  
le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,*  
E. BARTIER